



Population suisse - Arrivée
Domicile PRINCIPAL
Documents à remettre à l'inscription

Une pièce d'identité est requise pour chaque personne annonçant son arrivée, en plus des documents ci-dessous

Célibataire -18 ans	Célibataire +18 ans
Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil (établi depuis moins de 6 mois) ou certificat de famille suisse des parents *	Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil (établi depuis moins de 6 mois) *
Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente	Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente
Marié(e)	Séparé(e)
Certificat de famille suisse ou acte d'origine conforme à l'état civil actuel *	Certificat de famille suisse ou acte d'origine *
Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente	Pour les personnes séparées légalement : jugement de séparation
	Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente
Divorcé(e)	Veuf/veuve
Certificat de famille suisse ainsi que le jugement de divorce définitif et exécutoire ou acte d'origine conforme à l'état civil actuel *	Acte d'origine conforme à l'état civil actuel *
Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente	Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente

L'office de la population se réserve le droit de demander des documents supplémentaires selon la situation.

* Pour une arrivée en provenance d'une commune vaudoise, la carte d'identité ou le passeport remplace tout document d'état civil

Emolument : CHF 15.-- par déclaration d'arrivée/famille